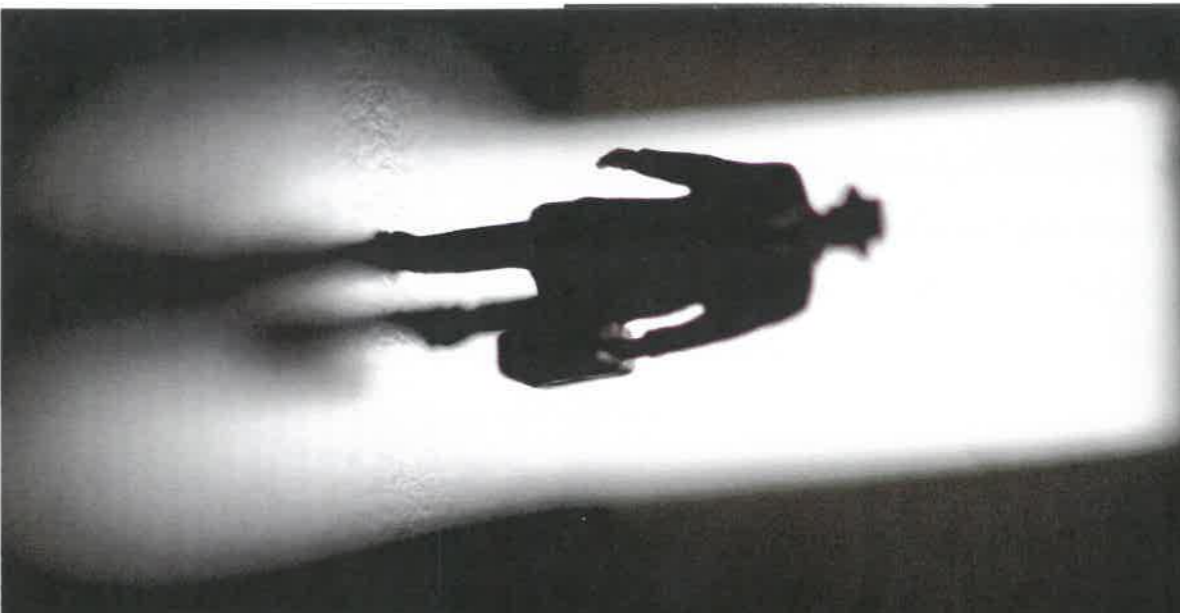


Les contrôles 2016... vous avez été prévenu !

Et voilà : 2015 est bien fini. Votre comptable vous réclame les derniers documents de l'année dernière et entame (joyeusement ?) le travail de clôture de vos comptes pour les remettre à l'administration fiscale.

+ Yannick Biot (École de Pharmacie, UCL)



Et de son côté, dans un grand bureau sombre, le contrôleur fourbit ses armes, prêt à dégainier au moindre soupçon de déduction exagérée ou de revenu non déclaré... au risque de vous faire croire qu'il a une dent contre vous !

Rassurez-vous, cela ne fonctionne pas comme cela.

En réalité la plupart des contrôles qui vont avoir lieu cette année sur vos revenus de 2014 ou 2015 sont déjà connus... ou du moins les cibles visées.

Vous remarquerez que le mot 'cible' fait référence à des notions plutôt guerrières. Une guerre contre la fraude fiscale pour laquelle l'administration se donne de plus en plus de moyens, mais une guerre de 'gentlemen' puisque cette même administration nous annonce ses cibles à l'avance.

Pourquoi l'annoncer à l'avance ? La peur du gendarme, évidemment ! En étant informés, les contribuables devraient logiquement faire

plus attention et la fraude devrait être minimisée. Mais ce n'est pas qu'un effet d'annonce : les contrôles auront bien lieu.

Pour récolter des informations, le ministère dispose de plusieurs outils :

• **Le Datamining** : un programme utilisé par le SPF Finances depuis 2005 et qui aide à la détection de situations de fraude au travers de vos déclarations fiscales.

• **Mercurius** : un système fondé sur l'analyse de risques tenant compte du comportement d'un contribuable par rapport à son secteur d'activité (code NACE). D'où l'importance d'avoir renseigné le bon code NACE à la Banque Carrefour des Entreprises.

• **Sirco** : programme qui gère le déroulement

des contrôles fiscaux et la numérisation des dossiers de contrôle.

Actuellement plus de 80 % des contrôles sont choisis automatiquement au travers de ces outils informatiques et moins de 20 % décidés par un 'humain'.

Mais alors qui va être contrôlé ?

• **Les particuliers dont le train de vie ne coïncide pas avec les revenus qu'ils auront déclarés.**

Comment fait le fisc pour vous 'désigner' dans ce cas ? Il profite d'abord de la délation. Le nombre de lettres anonymes tantôt folkloriques tantôt bien documentées ne baisse pas, année après année, et le voisin

outré par votre attitude, l'épouse ou l'époux frustré de votre séparation ou le collègue jaloux de votre réussite soudaine sont parfois des agents zélés pour l'administration fiscale. Mais outre cela, vous êtes souvent, sans nécessairement vous en rendre compte, d'excellents informateurs du fisc. Vous avez mis des photos de vos dernières vacances sur un réseau social connu et où votre compte n'est pas protégé. Votre voisin de cabine dans le paquebot de luxe vous a 'tagué' sur une de ses photos de cocotier en Jamaïque. Ne cherchez pas... c'est de là que viennent les indications reprises dans votre dossier fiscal. Le contrôleur aussi dispose d'un ordinateur....

• **Les particuliers qui déclarent trop d'enfants à charge.**

Vous avez divorcé et chacun des époux déclare les enfants. Un de vos enfants est parti du domicile mais vous continuez à le déclarer à charge... souvent des erreurs de distraction ou un oubli de transmettre les informations sur les modifications de votre situation familiale au comptable qui gère votre déclaration fiscale.

• **Vous avez oublié de déclarer un revenu professionnel ?**

Une fiche envoyée par un organisme à qui vous avez vendu des statistiques, une formation professionnelle donnée, une ristourne reçue d'un fournisseur, une fiche d'avantages en nature oubliée.... Les ordinateurs vous auront vite repéré !

• **Vous ne déclarez pas tous vos revenus immobiliers ?**

S'il était 'facile' de les oublier par le passé (surtout si les immeubles étaient à l'étranger...), difficile de s'y soustraire aujourd'hui. Baux enregistrés de façon électronique, échanges d'informations automatiques entre les pays européens... A moins d'avoir un appartement dans les Iles Vierges, impossible désormais de passer entre les mailles du filet.

• **Vous êtes dirigeant d'entreprise et vous déduisez des frais professionnels réels ?**

Attendez-vous à devoir en apporter la preuve !

• **Vous avez créé une société de management ?**

Souvent utilisées pour permettre une plus grande déduction de charges parfois très diverses, l'administration prendra le temps de vérifier que vous puissiez bien toutes les justifier et que les différents contrats entre cette société et celles bénéficiant de ses services sont bien respectés. Les honoraires sont trop importants ? Il n'existe pas de contrat de prestation ? Les versements sont irréguliers?... la sanction tombe vite !

• **Vous avez recouru à une construction fiscale de type « usufruit – nue-propriété » ?**

Le dossier sera systématiquement analysé dans ses moindres détails. Malheureusement,

MANQUE DE SOMMEIL ET OBÉSITÉ

Une nuit trop courte stimule l'appétit et l'envie de « junk food »

Pour la première fois, des chercheurs font le lien entre privation de sommeil et risque d'obésité en démontrant une activation du système endocannabinoïde, qui joue un rôle clé dans les circuits de récompense impliquant les variations d'appétit et la prise alimentaire. + Luc Ruidant

On sait depuis longtemps qu'un sommeil de bonne qualité participe à une bonne hygiène de vie. Mais on constate aussi que le temps consacré au sommeil a diminué ces dernières décennies et des études ont montré que le fait d'avoir une nuit trop courte, ou perturbée, augmente l'envie de manger des produits caloriques et des aliments gras, et par conséquent accentue le risque d'obésité et/ou de diabète. Mais pour quoi un tel processus ? Des chercheurs de l'Université de Chicago, entre autres, le Dr Eric Hanlon et le Pr Eve Van Cauter, se sont posés la question et ont trouvé une réponse biologique en élucidant un mécanisme sous-jacent lié au système endocannabinoïde.



© istock

Expérience

Durant cette expérience, les scientifiques ont observé en laboratoire les comportements alimentaires de 14 volontaires, âgés de 18 à 30 ans, en bonne santé et non obèses, et ont étudié diverses substances dans leur sang, comme la ghreline et la leptine, les hormones qui régulent l'appétit et la satiété.

Au final, ils ont pu établir que les participants en sommeil restreint se sentaient beaucoup plus affamés et qu'ils ne résistaient pas aux friandises, même après avoir mangé un repas conséquent auparavant. En moyenne, ils ont mangé plus de 300 calories de plus pendant les snacks lorsqu'ils étaient en restriction de sommeil, et consommé presque deux fois plus de graisses et de protéines. Et cet effet sur l'appétit semble plus important en fin de journée ou tôt le matin, des périodes de la journée où le grignotage favorise la prise de poids. « On pourrait penser que rester éveillé

plus longtemps pousse le corps à ingurgiter plus de calories pour compenser le surplus de dépenses énergétiques pendant la veille mais, en réalité, ces calories supplémentaires excèdent les réels besoins », commente Rachel Leproult.

Signal endocannabinoïde

Par ailleurs, et c'est là que réside la nouveauté de l'étude, les chercheurs ont aussi mesuré dans le sang les niveaux de deux substances appelées endocannabinoïdes qui suscitent la gourmandise. Habituellement, quand le repos est suffisant, les niveaux d'endocannabinoïdes endogènes sont faibles pendant la nuit et ils augmentent le matin jusqu'à un pic en fin d'après-midi avant de diminuer progressivement. Par contre, la dette de sommeil chez les sujets fatigués a déclenché ce signal endocannabinoïde. +

Sleep, mars 2016, doi : 10.5665/sleep.5546

trop de contribuables et de bureaux fiscaux gèrent ce type de dossier de façon peu professionnelle, tandis que l'administration joue actuellement en première division.

• Votre entreprise a une marge bénéficiaire plus faible que la marge de votre secteur ?

Situation facilement détectable par les ordinateurs du Ministère des Finances, ils vont même jusqu'à vérifier que votre marge ne tombe pas de façon trop brutale entre deux exercices. Bien sûr, vous aurez certainement une bonne raison à invoquer... mais, petit conseil, réservez-vous la preuve de ce que vous avancez ! Votre bénéfice a baissé brutalement suite à des travaux dans la rue ? Gardez vos lettres de plainte à l'administration communale, prenez des photos de votre rue fermée ou de votre trottoir en chantier. Je suis certain que cela sera de nature à rassurer un contrôleur qui pensera d'abord, avant même d'arriver chez vous, que vous avez dissimulé des revenus.

• Vous êtes passé en société ou avez cessé votre activité en personne physique ?

L'administration viendra inévitablement vérifier que vous avez bien régularisé la TVA sur les biens d'investissement qui n'auraient pas été cédés.

• Vous avez des frais professionnels aberrants ?

Ici, le contrôleur cherchera tous les 'faux' frais professionnels qui ont été mis dans votre comptabilité. Un voyage de formation onéreux suivi au bord de l'Océan Indien ? Le fisc viendra voir comment vous l'avez imputé dans vos comptes. Des frais de réception professionnels engagés, par pur hasard, à la période des communiions ? Le fisc s'infiltrera à la fête. Des frais de bureau (bic, papier, cahiers...) exagérés en septembre ? L'administration utilisera son plus beau stylo rouge pour vous redresser... Le Bulletin risque d'être mauvais ! Des frais de restaurant toutes les semaines pour plusieurs personnes ? Le fisc viendra saler votre addition.

Qui allez-vous donc faire ?

Il est un phénomène étrange : sur les autoroutes, nous voyons souvent ces boîtiers qui contiennent des radars fixes. Bien sûr, ils ne sont pas en marche en permanence. Malgré qu'ils soient bien visibles, et que souvent leur fonctionnement soit signalé par votre radio préférée... il existe encore des automobilistes qui se font flasher !

Si vous ne voulez pas, en matière fiscale, faire partie de cette catégorie, une petite visite chez votre comptable s'impose avant qu'il ne dépose votre déclaration, pour vérifier que tout est bien en ordre ou que quelques dépenses 'peu professionnelles' ne se soient pas égarées dans les documents que vous lui avez envoyés. +

Zoom sur l'hormone de l'obscurité

Produire par l'épiphyse, on dit de la mélatonine qu'il s'agit de l'hormone « du sommeil ». « En réalité, il s'agit de l'hormone de l'obscurité », affirme le Dr Rachel Leproult. « En temps normal, nous la secrétons dès la tombée de la nuit, signalant ainsi qu'il est l'heure d'aller dormir. Elle atteint un pic entre 2 et 4 heures du matin, puis diminue durant la seconde moitié de la nuit pour préparer le réveil. » + Luc Ruidant

Depuis quelques décennies, nous pouvons aussi la fabriquer. En Belgique, après avoir d'abord été en vente libre comme complément alimentaire, puis retirée du marché, la mélatonine synthétique est à nouveau disponible, sur prescription, dans le cadre des troubles du sommeil. « Selon les auteurs, la dose idéale se situe entre 3 et 9 mg », précise Rachel Leproult. « A ma connaissance, il n'y a pas de contre-indication et la mélatonine n'entraîne pas de dépendance psychologique. Particulièrement indiquée pour combattre le jet lag, elle aide surtout à resynchroniser les rythmes biologiques. Elle est aussi préconisée pour les personnes dont l'endormissement se fait beaucoup trop tôt ou beaucoup trop tard. »

« Une supplémentation peut encore s'avérer intéressante pour celles et ceux chez qui la production de cette hormone est en baisse, » ajoute Rachel Leproult. « C'est le cas de certaines personnes âgées. Enfin, la mélatonine permet aux aveugles qui ne bénéficient pas de la lumière comme synchronisateur d'avoir des rythmes plus réguliers. Pour les voyants, la lumière combinée à un apport de mélatonine peuvent aider dans les troubles du sommeil. » +